

Programme intercantonal de chiens de protection des troupeaux Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Le retour et l'expansion du loup posent des défis croissants aux détenteurs d'animaux dans l'Arc jurassien. Les chiens de protection des troupeaux constituent un moyen reconnu et efficace pour prévenir les attaques, réduire les pertes économiques et améliorer le bien-être animal. Adaptés au comportement du loup, ils réagissent de manière ciblée et flexible. Dans les régions d'estivage, ils représentent souvent la seule mesure réellement opérationnelle pour protéger les animaux de rente, de jour comme de nuit.

Depuis le retrait en 2024 de certains engagements fédéraux, l'offre en chiens de protection pour le bétail demeure limitée, inégale et insuffisamment coordonnée entre cantons. Les éleveurs et les agriculteurs rencontrent des difficultés d'accès à des chiens correctement sélectionnés et formés, ce qui affaiblit l'efficacité des mesures.

Un programme intercantonal permettrait de mutualiser les ressources, d'harmoniser les pratiques et d'assurer un approvisionnement durable en chiens adaptés aux conditions locales. Il offrirait aussi un cadre structuré pour la formation des propriétaires, le suivi sanitaire et comportemental des chiens, ainsi que la sensibilisation du public.

Une telle approche renforcerait la cohérence des politiques agricoles et environnementales, tout en favorisant une coexistence plus apaisée entre activités humaines et faune.

Le Gouvernement est invité à examiner l'opportunité de mettre en place, en coopération avec d'autres cantons, un programme intercantonal coordonné pour l'élevage, la formation et la mise à disposition de chiens de protection, afin de sécuriser les troupeaux.

L'audit demandé devrait notamment couvrir :

- **le besoin actuel et prospectif en chiens de protection des troupeaux dans le contexte d'une présence accrue de grands carnivores ;**
- **les conditions d'un élevage structuré garantissant qualité génétique, stabilité comportementale et aptitude protectrice ;**
- **l'introduction de normes communes pour la formation, le suivi et les soins des animaux ;**
- **les mécanismes de financement et de soutien aux éleveurs et exploitations ;**
- **les synergies possibles entre cantons et avec les organisations agricoles et d'élevage existantes ;**
- **des propositions concrètes de mise en œuvre (gouvernance, calendrier, indicateurs).**

Des démarches similaires ont été déposées dans d'autres cantons de l'Arc jurassien.

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Sophie Burri (Verts)
- Brice Prudat (Verts)
- Joël Godat (Verts)

Intervention déposée officiellement le 01 juillet 2026